

Régimes de travail !

Le chantage c'est maintenant !



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 0970064048

sudposte44@orange.fr

La première plénière a eu lieu le 16 octobre. La direction nous a présenté son projet. Sans accord, c'est les 35 h secs sur 6 jours en jour, c'est 8h de vacation en nuit pour tout le monde !!!! Ca commence fort !

Pour les nuits :

- ✚ Passage pour les équipes 21h30 à une prise de service à (22h-6h15).
- ✚ Maintien du cycle des équipes actuelles qui commencent à 22h00.
- ✚ Révision globale du séquençement d'activité. Fin des 50 % de séquençement par ilot.
- ✚ Modification du cycle avec une dégradation de l'équilibre (augmentation du nombre de vendredi)

La direction reconnaît que dans le cadre de l'enquête menée auprès des agents, le rejet de ce projet était majoritaire.

Au moins sur ce point il est clair que Sud et la Direction font le même constat, les agents sont opposés à ce changement d'horaire. Malheureusement, cela n'empêche pas la direction de continuer à vouloir mettre en place ce projet. En effet nous apprenons à cette audience que la plénière conclusive serait le 30 octobre.

Moins de 15 jours de négociation, 1 bilatérale et une plénière et l'affaire serait bouclée ? C'est ça la nouvelle conduite du changement, c'est ça la notion d'une « meilleure écoute » ?

A noter que la direction nous dit que nous sommes informés depuis longtemps ! Ils ont oublié que le grand dialogue social est passé par là et que les négociations ont été stoppées dans le cadre du gel des réorganisations !

Négociation !



1- L'ouverture de négociation sur le niveau d'emploi de la PIC. (Réponse : circulez il n'y a rien à voir).

2- La marge de manœuvre pour ces négociations sur les régimes de nuit.

- Peut-on discuter de l'augmentation de la durée de vacation (réponse : Non)
- Peut-on discuter de l'heure de début (réponse : Non)
- Peut-on discuter de l'heure de fin (réponse : Non).

Que reste-t-il à négocier en nuit ?

- Le maintien du paiement du ¼ h d'heure de nuit perdu.
- Le nombre de PT en bout de TOP (Bizarre, cela serait maintenant négociable alors que c'était rejeté avant...) De toute façon, ce problème ne peut être réglé en déshabillant Pierre pour habiller Paul, cela passe par la création de postes en nuit. En bilatérale cette possibilité de négociation semblait moins évidente... A suivre..

Reste aussi la question de la compensation du dimanche !

Nous avons clairement incité la direction à trouver d'autres solutions qui ne se basent pas sur la contrainte !

Des solutions existent qui permettent de concilier contraintes de production et respect du personnel. Nous restons persuadés qu'il est possible d'avancer sur la base du volontariat.

Nous avons aussi évoqué la question des cycles. Le nombre de vendredi « serait négociable » mais la direction refuse d'aligner sur le cycle actuel de la 22-6. Pour le moment c'est trois vendredi de libre sur 12 semaines ! Et la vie des agents là-dedans ?

Pour le jour :

PPDC 3 : Passage à un horaire 14h49-21h45. Nous avons consulté le personnel qui clairement ne souhaite pas changer d'horaire. La décision concernant ce régime sera donnée en plénière, mais la direction ne semble pas vouloir à tout prix modifier cet horaire.

Pour la PPDC 2, passage à un horaire 12h48-20h00. Cette nouvelle mouture du régime horaire, atténuée la perte de repos de cycle, on passe de 18 repos de cycles perdus à 12. Il n'en reste pas moins que c'est du perdant/perdant pour le personnel. La Direction dit négocier, mais quelle marge de manœuvre ?

Jour 2 et 3

Jour 2 et 3 conservent les mêmes horaires. Néanmoins la direction souhaite diminuer le nombre de PT en jour 3, pour l'augmenter en Jour 2. Des entretiens individuels ont eu lieu depuis en J3 et plusieurs agents seraient volontaires pour intégrer Jour2 mais en conservant leurs activités actuelles. (Ex : Les agents de l'ilot quai, désirent pour la plupart garder l'activité quai). Nous l'avons abordé en bilatérale, la direction n'y opposée. Nous aurons une réponse à la prochaine plénière. En tout cas, nous l'espérons.

Création d'un régime mixte du lundi au vendredi 9h15-12h15/13h-17h. Les règles de priorités pour accéder à la mixte ne sont pas encore définies. Pour notre part, les règles doivent être claires :

Priorité aux agents inaptes si les préconisations de la médecine de prévention impose ce type d'horaire dans l'intérêt de l'agent. Sans que cela ne soit obligatoire. (Pour ce qui concerne les questions d'inaptitude, ne serait-il pas plus judicieux d'arrêter de supprimer les positions de travail les plus adaptées ?).

Priorité aux agents impactés par un changement de régime (PPDC2 et Nuit1).

Priorité aux agents de nuit qui souhaitent passer en jour dans le cadre de l'accord social de 2007 avec l'accompagnement financier prévu dans le BRH.

Appel à candidature avec priorité à l'ancienneté administrative.

L'emploi c'est tabou !

Nous avons aussi évoqué la question de l'emploi ! Sur ce sujet, exit les recommandations du rapport Kaspar sur la prise en compte de l'effectif réel !

Nous restons dans le théorique, la direction nous indique que le centre dépasse son contrat de gestion de 18 EAA (sic).. Ils sont malheureux, vous vous rendez compte, il y a trop de monde dans la PIC !

Bilatérale du 23 octobre

La direction confirme quelques marges de négociations déjà citées en début de tract. Sans toutefois être précise sur la marge de manœuvre en PPDC2 ou en nuit. Nous devons attendre la prochaine plénière pour avoir des réponses ! Pas de problème, si la négociation continue ! Dans le cas contraire...

Nous avons donc rappelé notre demande de poursuite des négociations au-delà du 30 octobre avec une série de bilatérales et une ou plusieurs plénières supplémentaires. (Réponse de la direction : Notre position sera donnée après les bilatérales.) Pour Sud, faute de poursuite du dialogue nous nous verrions dans l'obligation d'intervenir auprès de l'inspection du travail et des tribunaux sur le côté déloyal de ces négociations qui « faute d'accord » déboucherait sur un 35 ou 32 h sec pour l'ensemble des régimes. Rappelons que la direction a tout loisir de faire plusieurs projets d'accords en fonction des services impactés ou non !

Action / Réaction

- Après discussion en heures d'informations syndicales, plusieurs décisions ont été prises :
- Dépôt d'un préavis de grève illimité de 59 minutes de 4h46 à 5h45, déposé par SUD. Signe de l'énervement du personnel que la direction aurait tort de sous-estimer, la grève a déjà débuté en nuit mardi matin.
- Dépôt d'un préavis de grève illimité de 59 minutes pour la PPDC2, déposé par la CGT.
- Réflexion sur le dépôt d'un préavis intersyndical de 24h00.

Sud annonce la couleur ! La direction doit tout faire pour trouver un accord. Toutes tentatives de chantage visant à opposer les agents entre eux et à mettre les organisations syndicales en difficultés seraient une erreur.

Nous ne céderons pas !